

gouvernement libéral avait inclus dans le régime fiscal une échappatoire concernant les fiducies familiales. Pendant des jours et des jours, il a dénoncé cette disposition injuste.

Maintenant qu'il y a probablement 70 milliards de dollars dans les fiducies familiales et que le gouvernement a étendu le programme libéral accordant un report temporaire d'impôt aux familles les mieux nanties du Canada, le ministre peut-il expliquer pourquoi ce qui était répréhensible en 1972 serait maintenant légitime?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, le député devrait vraiment se renseigner davantage sur cette question.

Dans le projet de loi, nous supprimons une échappatoire qui permettait de soustraire à l'impôt les gains en capital. Cette mesure nous permettra justement de rendre le régime plus juste et équitable, ce que souhaite certainement le député.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, le fait demeure que bien des observateurs qui s'y connaissent ont dit que c'était un très important allègement fiscal, représentant des millions de dollars, pour certaines des familles les plus riches du Canada. Pourtant, les conservateurs entendent maintenir cette échappatoire créée par les libéraux, comme cela arrive pour bien d'autres choses, ce qui montre à quel point les conservateurs et les libéraux se ressemblent lorsqu'il s'agit des mesures touchant les Canadiens très influents.

Je reviens à la question que j'ai posée la semaine dernière au ministre des Finances, question qu'il a laissée sans réponse. Il s'agit de la déduction pour frais de représentation des entreprises, autre échappatoire dont beaucoup de contribuables se servent pour financer la location de loges aux matchs de hockey, des Expos, etc.

Le ministre m'a déjà dit par le passé qu'il ne pouvait rien modifier à cet égard parce que nous devions demeurer concurrentiels. Il sait que les Américains songent à modifier cette déduction. Je lui ai demandé à la Chambre, la semaine dernière, s'il va envisager de le faire. Il n'a pas répondu.

Va-t-il le faire maintenant? Va-t-il étudier la possibilité de modifier cette déduction?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, puisque le député se laisse influencer par ce que font les Améri-

cains, est-il maintenant en faveur d'une taxe de vente nationale, d'une TPS ou d'une taxe à la valeur ajoutée, puisque les Américains étudient cette possibilité?

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, on n'arrive tout simplement pas à obtenir de réponse du ministre des Finances au sujet de la déduction fiscale pour frais de représentation.

Pourquoi ne pas lui poser de nouveau la question? Le gouvernement envisage-t-il de changer cette déduction maintenant qu'il peut le faire sans nuire à notre compétitivité par rapport aux États-Unis?

Pendant qu'il y est, si le ministre des Finances s'inquiète vraiment au sujet des échappatoires, peut-il expliquer à la Chambre pourquoi le gouvernement du Canada a voté contre la création d'Interfirpol, organisation qui devait examiner comment certains pays deviennent des paradis fiscaux et nuisent ainsi à d'autres pays comme le Canada? Pourquoi le gouvernement du Canada a-t-il voté contre la création d'une telle organisation?

M. le Président: Le député a posé sa question.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, je sais que le député n'est pas un fidèle partisan du secteur de la petite entreprise ni de l'Association canadienne des restaurateurs.

Une voix: Répondez à la question.

M. Mazankowski: Il n'a qu'à attendre pour voir ce que renfermera le budget.

* * *

L'INDUSTRIE DU TRANSPORT AÉRIEN

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Hier, en réponse au rapport selon lequel Transports Canada ne percevrait pas les droits d'atterrissage que doivent certains transporteurs, le président d'Air Canada a dit:

Si c'est comme ça, je veux que les mêmes règles s'appliquent à mon entreprise.

Des milliers de Canadiens qui éprouvent des difficultés financières voudraient sûrement surseoir eux aussi au paiement de leurs impôts. Pourquoi le gouvernement fait-il de la discrimination parmi les transporteurs aériens dans la perception de ces droits et depuis quand le gouvernement a-t-il pour pratique d'accorder un sursis aux entreprises pour le paiement des droits et des impôts dus au Trésor?